

CompHP

DEVELOPING COMPETENCIES AND
PROFESSIONAL STANDARDS FOR HEALTH
PROMOTION CAPACITY BUILDING IN EUROPE

Cadre de Référence sur les Compétences pour la Promotion de la Santé

Version abrégée

2011

Dempsey, C., Battel-Kirk B., et Barry M.M.

Au nom des
Partenaires du Projet CompHP

Le Projet CompHP est financé par l'Agence
Exécutive pour la Santé et les Consommateurs
(EAHC) Numéro de Projet 20081209



Disclaimer

Cette publication relève du projet CompHP «Développement des compétences et normes professionnelles pour le renforcement des capacités en promotion de la santé en Europe » qui a bénéficié d'un soutien financier de l'Union Européenne, dans le cadre du programme de santé (EAHC numéro de projet 20081209) .

Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de ses auteurs et ne peut en aucune manière être considéré comme le reflet des positions officielles de l'Agence Exécutive pour la Santé et les Consommateurs (EAHC) ou de tout autre organisme de l'Union Européenne.

Remerciements

L'équipe de rédaction tient à remercier le soutien des partenaires du projet CompHP, des partenaires collaborateurs, du Groupe consultatif International d'experts et des parties prenantes du projet, qui ont contribué à l'élaboration de ce document et de l'Agence Exécutive pour la santé et les consommateurs (EAHC) qui a fourni le financement pour le Projet CompHP.

Citation suggérée pour le document:

Dempsey, C., Battel-Kirk B., Barry M.M. et les Partenaires du Projet CompHP (2011), Cadre de Référence sur les Compétences pour la Promotion de la Santé (Version abrégée); UIPES, Paris

Introduction

Le présent dépliant fournit un aperçu synthétique du Cadre de Référence sur les Compétences clés développé dans le cadre du Projet CompHP. Des informations sur ce projet ainsi que la version complète du Cadre de Référence, qui comprend un glossaire détaillé des termes utilisés, sont accessibles sur : http://www.iuhpe.org/uploaded/CompHP/CompHP_Core_Competencies_Framework_for_Health_Promotion_Handbook.pdf

Qu'entend-on par compétences ?

Dans ce manuel, les compétences sont définies comme une combinaison des connaissances, des aptitudes, des capacités et des valeurs essentielles qui sont nécessaires à la pratique de la promotion de la santé. Les compétences clés sont la plus petite série de compétences qui constituent une base commune pour l'ensemble des fonctions de la promotion de la santé.

À qui s'adressent les Compétences clés CompHP ?

Elles sont avant tout destinées à être utilisées par les intervenants en promotion de la santé qui œuvrent à titre principal dans ce domaine et sont titulaires d'une qualification de premier ou de second cycle universitaire en la matière ; mais elles peuvent également s'avérer utiles pour ceux qui travaillent dans d'autres domaines et dont les fonctions concernent en partie la promotion de la santé.

Le Cadre de Référence CompHP sur les Compétences clés comprend des domaines de compétences essentielles qui sont illustrés par la Figure 1. Les valeurs éthiques et le socle de connaissances en promotion de la santé sont décrites comme étant à la base de toutes les actions de promotion de la santé détaillées dans les neuf autres domaines. Les valeurs éthiques font partie intégrante de la pratique de la promotion de la santé et forment le cadre dans lequel toutes les autres compétences viennent s'inscrire. Le domaine des connaissances en promotion de la santé décrit les concepts, les théories et les données multidisciplinaires qui rendent la pratique de la promotion de la santé spécifique.

Les neuf domaines restant comprennent : le fait de soutenir le changement ; le plaidoyer pour la santé ; le travail en partenariat ; la communication ; le leadership ; l'analyse des besoins et des atouts ; la planification ; la mise en œuvre ; l'évaluation et la recherche. Chacun d'eux traite un domaine spécifique de la pratique de la promotion de la santé et les énoncés qui leur sont associés en termes de compétences forment les savoir-agir qui sont nécessaires pour une pratique de qualité. C'est l'application combinée de l'ensemble de ces domaines et des valeurs éthiques qui constituent le Cadre de Référence CompHP sur les Compétences clés.

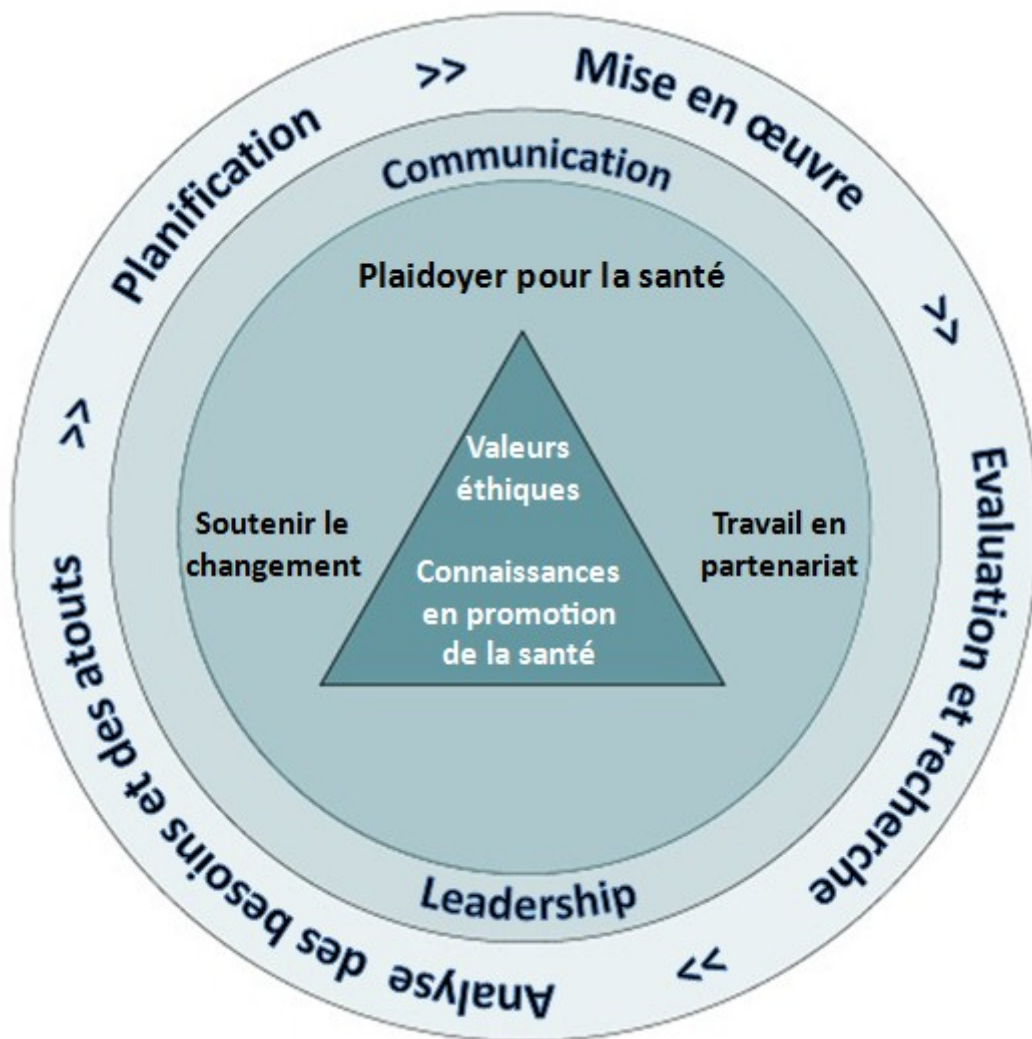


Figure 1—Cadre de Référence des Compétences clés pour la Promotion de la Santé

Les valeurs éthiques qui sous-tendent les compétences clés de la promotion de la santé

Les valeurs éthiques et les principes de la promotion de la santé incluent le fait de croire en l'équité et en la justice sociale, de respecter l'autonomie et les choix à la fois des groupes et des individus, et de pouvoir travailler de manière collaborative et consultative.

Une pratique éthique de la promotion de la santé est basée sur un engagement pour :

- La santé comme étant un droit essentiel au développement humain
- Le respect des droits, de la dignité, de la confidentialité et de la valeur à la fois des individus et des groupes
- Le respect de tous les aspects de la diversité notamment en termes de sexe, d'orientation sexuelle, d'âge, de religion, de handicap, d'appartenance ethnique, de race et de croyances culturelles
- Le fait d'aborder les inégalités en santé et l'injustice sociale, et de privilégier les besoins de ceux qui subissent la pauvreté et la marginalisation sociale
- Le fait d'aborder les déterminants politiques, économiques, sociaux, culturels, environnementaux, comportementaux et biologiques de la santé et du bien-être
- Le fait de garantir que l'action promotrice de santé soit bénéfique et ne cause de tort à personne
- Le fait d'être honnête quant à ce qu'est la promotion de la santé, et à ce qu'elle peut et ne peut pas réaliser
- La recherche des meilleures informations et données disponibles afin de mettre en œuvre des politiques et des programmes efficaces qui auront un impact sur la santé
- L'empowerment des individus et des groupes afin de développer leur autonomie et leur respect d'eux-mêmes comme base de l'action promotrice de santé
- Le développement durable et l'action durable de promotion de la santé
- Le fait de répondre de la qualité de ses propres pratiques et de prendre la responsabilité de maintenir et améliorer ses connaissances et ses compétences.

Le socle de connaissances qui sous-tendent les compétences clés de la promotion de la santé

Les compétences clés nécessitent de la part du praticien de la promotion de la santé qu'il s'appuie sur un socle de connaissances multidisciplinaires réunissant les concepts, les principes, les théories et les données scientifiques qui sont indispensables à la promotion de la santé, de même que leur application dans la pratique.

Un praticien de la promotion de la santé est capable de démontrer qu'il connaît :

- Les concepts, les principes et les valeurs éthiques de la promotion de la santé tels que définis par la Charte d'Ottawa pour la Promotion de la Santé (OMS, 1986) ainsi que par les chartes et déclarations suivantes
- Les concepts d'équité en santé, de justice sociale et de santé en tant que droit humain qui forment la base de l'action promotrice de santé
- Les déterminants de la santé et leurs implications pour l'action promotrice de santé
- L'impact de la diversité sociale et culturelle sur la santé et les inégalités de santé, et ses implications pour l'action promotrice de santé
- Les modèles et les approches de promotion de la santé qui reposent sur les notions d'empowerment, de participation, de travail en partenariat et d'équité comme étant la base de l'action promotrice de santé
- Les théories et les données actuelles qui sous-tendent un développement efficace au niveau du leadership, du plaidoyer et du travail en partenariat
- Les modèles et les approches actuelles en matière de gestion efficace de projets et de programmes (notamment l'analyse des besoins, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation) et leur application à l'action promotrice de santé
- Les données probantes et des méthodes de recherche, notamment des méthodes qualitatives et quantitatives, nécessaires pour documenter et évaluer l'action promotrice de santé
- Les processus de communication et les technologies de l'information actuels, nécessaires pour une action promotrice de santé efficace
- Les systèmes, les politiques et les législations ayant un impact sur la santé, et leur pertinence pour la promotion de la santé.

1. Soutenir le changement

Permettre aux individus, aux groupes, aux communautés et aux organisations de développer leurs capacités en matière d'action promotrice de santé afin d'améliorer la santé et de réduire les inégalités de santé.

Un praticien de la promotion de la santé doit être capable de :

- 1.1 Travailler de façon collaborative à travers différents secteurs pour influencer le développement de politiques publiques ayant un impact positif sur la santé et réduisant les inégalités de santé
- 1.2 Utiliser des approches de promotion de la santé qui soutiennent l'empowerment, la participation, le travail en partenariat et l'équité afin de créer des environnements et des lieux de vie qui promeuvent la santé
- 1.3 Utiliser des approches de développement communautaire afin de renforcer la participation et le sentiment d'appropriation de la communauté, et de développer ses capacités au bénéfice de l'action promotrice de santé
- 1.4 Faciliter le développement des savoir-faire individuels susceptibles de maintenir et d'améliorer la santé
- 1.5 Travailler en collaboration avec les parties prenantes clés afin de réorienter les services de santé et les autres services pour promouvoir la santé et réduire les inégalités de santé

2. Plaider pour la santé

Plaider avec et au nom des individus, des communautés et des organisations pour améliorer la santé et le bien-être, et développer les capacités pour l'action promotrice de santé.

Un praticien de la promotion de la santé doit être capable de :

- 2.1 Utiliser des stratégies et des techniques de plaidoyer qui reflètent les principes de la promotion de la santé
- 2.2 S'engager avec les parties prenantes clés et les influencer afin de développer l'action promotrice de santé et de la rendre durable
- 2.3 Sensibiliser et influencer l'opinion publique quant aux questions de santé
- 2.4 Plaider de manière intersectorielle pour le développement de politiques, de lignes directrices et de procédures à travers tous les secteurs ayant un impact positif sur la santé et la réduction des inégalités de santé
- 2.5 Aider les communautés et les groupes à formuler leurs besoins et à plaider pour les ressources et les capacités nécessaires à l'action promotrice de santé.

3. Travailler en partenariat

Travailler de façon collaborative à travers différentes disciplines, différents secteurs et partenaires afin d'améliorer l'impact et la durabilité de l'action promotrice de santé.

Un praticien de la promotion de la santé doit être capable de :

- 3.1 Engager des partenaires issus de différents secteurs à contribuer activement à l'action promotrice de santé
- 3.2 Faciliter des partenariats efficaces qui reflètent les valeurs et les principes de la promotion de la santé
- 3.3 Développer des partenariats fructueux par le biais d'un travail collaboratif, en servant d'intermédiaire entre différents intérêts sectoriels
- 3.4 Faciliter le développement et la durabilité des coalitions et des réseaux pour l'action promotrice de santé.

4. La communication

Communiquer l'action promotrice de santé de manière efficace, en utilisant des techniques et des technologies appropriées pour différents publics.

Un praticien de la promotion de la santé doit être capable de :

- 4.1 Utiliser des savoir-faire efficaces en termes de communication, notamment des compétences au niveau de la rédaction, de l'expression verbale et non-verbale ainsi que de la capacité d'écoute
- 4.2 Utiliser les technologies de l'information ainsi que d'autres médias pour recevoir et diffuser les informations concernant la promotion de la santé
- 4.3 Utiliser des méthodes et des techniques de communication culturellement adaptées à des groupes et à des lieux de vie spécifiques
- 4.4 Utiliser des compétences pour la communication interpersonnelle et le travail en groupe afin d'aider les individus, les groupes, les communautés et les organisations à améliorer leur santé et à réduire les inégalités en santé.

5. Le leadership

Contribuer à développer une optique commune et une orientation stratégique partagée pour l'action promotrice de santé.

Un praticien de la promotion de la santé doit être capable de :

- 5.1 Travailler avec les différentes parties prenantes pour s'accorder sur une optique commune ainsi que sur une orientation stratégique partagée pour l'action promotrice de santé
- 5.2 Utiliser des savoir-faire en termes de leadership qui facilitent l'empowerment et la participation (notamment le travail en équipe, la négociation, la motivation, la résolution de conflit, la prise de décision, la facilitation et la résolution de problèmes)
- 5.3 Travailler en réseau avec les différentes parties prenantes et les motiver à générer le changement pour améliorer la santé et réduire les inégalités de santé
- 5.4 Intégrer de nouvelles connaissances pour améliorer la pratique et faire face aux nouvelles difficultés que rencontre la promotion de la santé
- 5.5 Contribuer à mobiliser et à gérer les ressources au bénéfice de l'action promotrice de santé
- 5.6 Contribuer aux apprentissages organisationnels et en équipe pour faire progresser l'action promotrice de santé.

6. L'analyse des besoins et des atouts

Évaluer les besoins et les atouts en partenariat avec les parties prenantes, dans le contexte des déterminants politiques, économiques, sociaux, culturels, environnementaux, comportementaux et biologiques qui promeuvent ou entravent la santé.

Un praticien de la promotion de la santé doit être capable de :

- 6.1 Utiliser des méthodes participatives pour engager les parties prenantes dans le processus d'analyse
- 6.2 Utiliser diverses méthodes d'analyse, notamment des méthodes de recherche quantitatives et qualitatives
- 6.3 Recueillir, analyser et apprécier des données, des informations et des articles scientifiques pertinents afin de documenter l'action promotrice de santé
- 6.4 Identifier les déterminants de la santé ayant un impact sur l'action promotrice de santé
- 6.5 Identifier les besoins en termes de santé, les atouts existants et les ressources pertinentes pour l'action promotrice de santé
- 6.6 Utiliser des approches d'analyse culturellement et éthiquement adaptées
- 6.7 Identifier les priorités pour l'action promotrice de santé en partenariat avec les parties prenantes, sur la base des données disponibles les plus probantes ainsi que des valeurs éthiques.

EABC numéro de projet 20081209

7. La planification

Développer des objectifs de promotion de la santé mesurables sur la base de l'évaluation des besoins et des atouts effectuée en partenariat avec les parties prenantes.

Un praticien de la promotion de la santé doit être capable de :

- 7.1 Mobiliser, soutenir et engager la participation des parties prenantes dans la planification de l'action promotrice de santé
- 7.2 Utiliser des modèles actuels et des approches systémiques pour la planification d'actions promotrices de santé
- 7.3 Développer un plan d'action réalisable qui tienne compte des contraintes en termes de ressources et qui se réfère aux besoins et aux atouts existants
- 7.4 Développer et communiquer des objectifs adaptés, réalistes et mesurables pour l'action promotrice de santé
- 7.5 Identifier des stratégies de promotion de la santé appropriées pour atteindre les objectifs fixés.

8. La mise en œuvre

Mettre en œuvre l'action promotrice de santé de manière efficace, éthique et respectueuse des cultures, en partenariat avec les différentes parties prenantes.

Un praticien de la promotion de la santé doit être capable de :

- 8.1 Utiliser des processus éthiques, responsabilisants, culturellement adaptés et participatifs pour mettre en œuvre l'action promotrice de santé
- 8.2 Développer, piloter et utiliser les ressources et le matériel appropriés
- 8.3 Gérer les ressources nécessaires pour une mise en œuvre efficace de l'action planifiée et rendre compte de leur utilisation
- 8.4 Faciliter la durabilité des programmes de même qu'un sentiment d'appropriation de la part des parties prenantes par rapport à l'action promotrice de santé, à travers une consultation et une collaboration en continu
- 8.5 Contrôler la qualité du processus de mise en œuvre par rapport aux objectifs convenus pour l'action promotrice de santé.

9. Évaluation et recherche

Utiliser des méthodes d'évaluation et de recherche appropriées, en partenariat avec les parties prenantes, afin de déterminer la portée, l'impact et l'efficacité de l'action promotrice de santé.

Un praticien de la promotion de la santé doit être capable de :

- 9.1 Identifier et utiliser des outils d'évaluation et des méthodes de recherche appropriés pour la promotion de la santé
- 9.2 Intégrer l'évaluation dans la planification et la mise en œuvre de l'action promotrice de santé
- 9.3 Utiliser les résultats des évaluations pour affiner et améliorer l'action promotrice de santé
- 9.4 Utiliser des stratégies scientifiques basées sur les données disponibles pour documenter la pratique
- 9.5 Contribuer au développement et à la diffusion des processus d'évaluation et de recherche de la promotion de la santé.

Partenaires du Projet



Health Promotion Research Centre, National University of Ireland Galway

<http://www.nuigalway.ie/hprc/>

Contact - Professeur Margaret Barry - Leader du Project



Union Internationale de Promotion de la Santé et d'Education pour la Santé (UIPES), France

<http://www.iuhpe.org/>

Contact – Dr Claire Blanchard



Università degli Studi di Perugia, Italie

<http://www.unipg.it/csesi>

Contact – Dr Giancarlo Pocetta



Royal Society for Public Health, Royaume Uni

<http://www.rsph.org.uk/>

Contact – Professeur Richard Parish



Netherlands Institute for Health Promotion - NIGZ, Pays Bas

<http://www.nigz.nl/>

Contact – M Gerard van der Zanden



Università degli Studi di Cagliari, Italie

<http://www.unica.it/>

Contact name – Professeur Paolo Contu



Universidad Rey Juan Carlos, Espagne

<http://www.urjc.es/>

Contact – Professeur Carmen Gallardo



Finnish Centre for Health Promotion, Finlande

<http://www.health.fi/>

Contact – Mme Pirjo Koskinen-Ollonqvist



University of Tartu, Estonie

<http://www.ut.ee/>

Contact – Dr Anu Kasmel



National Institute of Public Health, Republique Tchèque

<http://www.szu.cz/>

Contact – Dr Hana Janatova



Health Service Executive, Irlande

<http://www.hse.ie/eng/>

Contact – M Brian Neeson